



# Les Dossiers du CNI

## L'entreprise entravée

---

**Bertrand SERIEYX**  
Chef d'entreprise

L'entreprise privée, comme chacun sait, joue un rôle central et irremplaçable non seulement dans notre économie, mais dans notre société. Elle crée la richesse et la redistribue, par le biais des salaires, des charges, des impôts. Elle fournit un cadre et un outil à l'accomplissement des ambitions individuelles. Elle constitue un des lieux principaux de la vie sociale des quelque 15 millions de salariés et entrepreneurs du privé – soit d'un Français sur quatre et de trois actifs sur cinq.

La globalisation de l'économie, à bien des égards, renforce l'importance sociétale de l'entreprise. Dans un pays où les deux tiers des actifs du privé travaillent au sein d'une structure de moins de 250 salariés, l'entreprise, et plus particulièrement les PME, joue un rôle décisif dans la dynamisation des territoires et dans l'organisation de la vie locale. Un tissu dense et performant de PME constitue, en somme, la meilleure réponse d'un territoire aux risques de désagrégation induits par la mondialisation.

Or les entreprises françaises n'abordent pas les défis du XXI<sup>e</sup> siècle dans les meilleures conditions. Prisonniers, plus ou moins malgré eux, d'une dialectique perverse opposant faussement protection sociale et stimulation de la croissance, nos gouvernants tardent à mettre en œuvre les difficiles réformes qui nous permettraient à la fois d'affronter la concurrence internationale et de maintenir un haut niveau d'égalité sociale et de redistribution – par voie publique ou privée, peu importe.

Le résultat, c'est une France en perte de vitesse par rapport à ses principaux compétiteurs : une croissance moindre que la moyenne de la zone euro, moins de création d'emploi pour des dépenses publiques supérieures, une productivité en perte de vitesse depuis les 35 heures, des parts de marché en baisse, une attractivité insuffisante... nombreux sont les indicateurs qui alimentent ce sentiment à la mode d'une France en déclin.

En remédiant à un certain nombre de blocages qui entravent l'entreprise, on peut raisonnablement estimer qu'on redonnerait de la vitalité à une économie qui ne manque pas de ressources, notamment humaines.

Les mesures à prendre ne relèvent pas d'un « isme » particulier. Elles consistent essentiellement à injecter de la responsabilité, de l'encouragement à l'initiative et à l'innovation, de la valorisation du travail dans les rouages existants. Parmi la multitude des chantiers, retenons les trois qui viennent les premiers à l'esprit et qui font, d'ailleurs, l'objet de réformes en cours : la fiscalité, les lourdeurs administratives et la flexibilité de l'emploi. Ce ne sont pas, loin de là, les seules difficultés que rencontrent les entreprises ; mais ce sont celles sur lesquelles nous disposons de moyens d'action.

La fiscalité des entreprises n'a pas cessé, de progresser depuis dix ans. En effet, en 2001, le niveau record de 8% de la valeur ajoutée a été atteint (7,6% en 2002). Alliée à une progression des salaires

---

plus rapide que celle de la productivité, cette pression contribue à expliquer que les marges soient descendues à leur niveau le plus bas depuis 15 ans. Que l'on tourne son regard vers l'imposition du patrimoine (transmission, fortune, plus-value) ou vers celle des bénéficiaires, la France occupe la position de « leader » de la zone euro en la matière... Les marges de manœuvre de ce côté-ci apparaissent donc à la mesure de l'effort à fournir pour ramener la fiscalité française à la moyenne européenne.

La question des légendaires redondances de l'appareil administratif ne se pose plus aujourd'hui comme hier à l'entreprise. Des efforts réels de rationalisation ont porté leurs fruits. Il reste cependant beaucoup à faire, d'autant qu'apparaissent de nouvelles sources d'inquiétude. La tendance réglementaire et législative, en effet, s'oriente notamment sous la pression de Bruxelles vers une responsabilisation croissante du chef d'entreprise, en matière de respect de l'environnement, de santé au travail, de sécurité... Or ces transferts de responsabilité, bons en eux-mêmes, ne sont pas ou peu contre-balançés par un allègement de la tutelle étatique, et moins encore par un recul des prélèvements obligatoires. L'entrepreneur se voit ainsi demander de plus en plus de comptes, sans contre-partie en moyens et en liberté.

Mais, l'enjeu le plus crucial demeure, sans doute, celui de la dynamisation du marché du travail. Longtemps appréhendée uniquement sous l'angle négatif de la « flexibilité », comprise comme la faculté pour l'entrepreneur de licencier à loisir, la question s'énonce aujourd'hui dans les termes plus justes de l'« employabilité » et de la réactivité du marché de l'emploi.

Le ressort de l'économie nouvelle nous oblige à redéfinir les rapports de l'individu et de sa carrière. La reconversion professionnelle, autrefois événement exceptionnel, voire unique, dans l'existence d'un salarié, est vouée à devenir une étape récurrente et normale d'un parcours de vie. Or, la France souffre de multiples carences, tant en matière de formation initiale que de formation continue. Cette dernière bénéficie en priorité aux salariés les plus qualifiés, d'ores et déjà accoutumés aux changements de carrières.

Les entreprises, et plus particulièrement les PME, ont donc grand besoin de dispositifs de formation professionnelle comme ceux qui s'élaborent actuellement, pour valoriser au maximum leur capital humain, développer leur capacité d'innovation et dynamiser leur croissance.

Un allègement des contraintes réglementaires, parmi les plus exigeantes du monde développé, devrait permettre, en outre, de libérer le fort potentiel de mobilité de la main-d'œuvre et remédier à une situation de l'emploi en-dessous de la moyenne européenne

L'ensemble de ces mesures, et les autres qui s'imposent, ne découlent en somme que d'une révolution mentale à conduire pour redonner à l'entreprise la place qui est la sienne dans nos démocraties : celle d'un moteur indispensable de création de valeur, d'emploi et de lien social.